DISPOSITIF INTEGRE
INSTITUT THERAPEUTIQUE
EDUCATIF et PEDAGOGIQUE
« Les Events »
Siège Social - Administration – Direction
4 rue du Saison – 64190 RIVEHAUTE
Tél : 05 59 38 67 17 - Email : association@lesevents.fr

Procès-verbal de la réunion du Comité Social et Economique du 01/07/2026

Présents
Pour la Direction : Mme Céline BELLANGER, Présidente.

Membres élus : Karine CABANE CHRESTIA - Josépha DIAZ – Corinne GAUTHIER - Allande GOYHEX - Emilie GRACIET - Angèle PASSERO - Maxime ROSIER - Nicolas CHABALGOITY

Membres invités : Mme DELARD, directrice déléguée aux fonctions supports, Yves MORIN, DS CFE CGC.

Membres excusés : Allande GOYHEX

Secrétaire de séance : Emilie GRACIET.

La séance est ouverte à 9h.

- **Approbation PV réunion du 05/06/2026**
- **Marche de l'entreprise.**

Retour architecte : temps travail du COPIL le 03/07/2026 à 10h demandé par les architectes. Proposition des modifications en lien avec des travaux supplémentaires qui sont ressortis des différentes analyses réalisées.

RH :
Formation CSE : les membres du CSE n'ont pas eu le temps d'en discuter. A prévoir pour la prochaine réunion de la rentrée.

Prévoyance : Mylène a assisté à une réunion sur la prévoyance. Le contrat négocié au niveau de la branche se termine le 31/12/2026. Des négociations sont en cours pour la convention 66 : augmentation des cotisations, baisses des garanties ou un peu des deux. Fin des négociations en septembre. Reviendrons vers nous octobre ou novembre. Selon eux, le gel des tarifs mutuelles ne concerne pas les contrats collectifs.

Date de la prochaine réunion officielle : 02/10/2026.

Etat mensuel des absences : cf tableau

- **Point Accident du Travail / Maladie Professionnelle (AT/MP)**

Cf doc

- **Consultation CSE : - Calendriers 2026-2027 « Cadre et forfait jours »**

Avis favorable des titulaires.

- Changement d'organigramme en lien avec les PAS

Mme Bellanger s'excuse de ne pas avoir pu respecter les délais mais les échéances et dates n'ont pas permis de faire autrement.

Acceptation de 2 PAS. Être ressource du territoire. Demande de l'ARS d'être reconnu sur le territoire comme expert dans le handicap psychique. Les PAS vont nous permettre de nous structurer. Le service va se créer en septembre. Dans un premier temps, il y aura deux éducateurs, un temps de neuropsychologue et un chef de projet. Le budget alloué pour les PAS va permettre de développer le service, un complément du budget ITEP sera fait.

L'ARS précise que ce sera une mesure nouvelle c'est-à-dire que le budget sera reconduit chaque année. Ça n'est pas un CNR donc on ne peut pas nous l'enlever du jour au lendemain.

Poste d'éducateur stratégique : doit être à l'aise avec le partenariat et particulièrement avec l'éducation nationale.

Plusieurs éducateurs ont été rencontrés : au vu du secteur, des compétences requises, le choix de deux éducateurs a été fait (un volontaire et l'autre imposé). Mme Bellanger reconnaît que le poste est très inconfortable : beaucoup d'inconnus sur une création de service.

Plusieurs lettres de recommandations reçues avec des retours très positifs sur le partenariat déjà en place dans les secteurs retenus. Cela présage d'un bon accueil pour la mise en place du service.

Réunion avec le rectorat pour la mise en place des PAS ce jeudi 02 juillet après-midi.

Rencontre avec les professionnels concernés prévue pour leur faire passer les informations au fur et à mesure. Réunion prévue avec le binôme de l'éducation nationale le 31/08/2026. Les dates de formations (entre 3 et 5 jours) ne sont pas encore posées.

Tous les mouvements d'éducateurs pour la rentrée prochaine, en lien entre autres avec les PAS, ont été annoncés lundi 29 juin.

Les derniers PAS ouvriront en septembre 2027. Il est donc possible que l'on se positionne à nouveau sur d'autres secteurs.

Présentation organigramme. Quelques modifications soumises.

Avis favorable des titulaires.

<u>Point 1</u> : QUESTIONS ECONOMIQUES ET SOCIALES

- **Point d'information concernant les PAS**

Cf ci-dessus.

- **Point Projet d'Etablissement**

Tous les salariés ont reçu le PE. Quelques professionnels ont fait des retours (ensemble des CDS, 3 salariés). Mme Bellanger espère que l'ensemble des salariés pourront en prendre connaissance. Il sera ensuite revu en fonction des orientations données par l'ARS.

- **Point organisation pré-rentrée**

26/08/2026 : temps de finalisation préparation rentrée, permanence Octime

27/08/2026 : journée prévention et QVCT organisée en plusieurs ateliers de 15 salariés avec diverses thématiques (prévention routière, mobilité, ...)

28/08/2026 : réunion institutionnelle + après-midi cohésion

31/08/2026 : préparation rentrée + café parents plateforme adultes

Repas pris en charge sur les 4 jours.

<u>Point 2</u> : QUESTIONS CSSCT

- **Point enquête en cours**

Une des deux enquêtes a été clôturée. Par rapport à l'analyse globale, il est ressorti une grosse problématique de communication notamment sur un des services. Afin d'aider à la communication et au travail d'équipe, une régulation d'équipe se met en place dans un premier temps au sein de la plateforme enfance + professionnels en transversal. 1 ce vendredi 3 juillet et 3 autres séances à la rentrée d'ici décembre.
L'autre enquête interne, la personne mis en cause a été rencontrée. Finalisation des CR en cours. Clôture imminente.

QUESTIONS DIVERSES

. Est-ce qu'il serait possible de mettre des moustiquaires dans les chambres ? Un AGEVAL sera fait et les travaux planifiés.

. Question de l'IA de plus en plus utilisée. Chacun l'utilise de manière individuelle et sur des logiciels gratuits. Comment encadrer la pratique ? Yves travaille sur une Charte.

. Utilisation des portables : à ce jour, interdit pendant les temps de classe ou de PC. Toléré sur les temps libres : certains temps éducatifs ou de transports.

. Courrier de réponse de Mme Barthe + Mme Bellanger
Lecture du courrier.

. Lecture du mail d'un membre du CSE qui annonce sa mise en retrait du CSE. Cela n'existe pas au niveau juridique. Si comme il l'a présenté aux membres du CSE, il souhaite être mis à l'écart de ses missions d'élu, la seule solution reconnue juridiquement est de démissionner. Il faut que l'on rediscute de cette situation en réunion officielle. Etant donné que cela concerne les prérogatives du CSE, la majorité des membres demande une réunion extraordinaire dans les plus brefs délais. Aussi, au vu des éléments rapportés dans ce courrier, Mme Bellanger va demander un rdv à la médecine du travail à la demande de l'employeur.

Rivehaute, le 01/07/2026
La séance est levée à 12h35.

Emilie GRACIET
Secrétaire du CSE

